

**INSTITUT BLANCHE-DE-CASTILLE**

*Etablissement Catholique d'Enseignement*

*Ecole et Collège lié par contrat avec l'Etat*

16 Avenue Dillières - 06300 - NICE

☎ 04.93.89.02.12    🌐 [www.blanche2castille.com](http://www.blanche2castille.com)



Nice, le 05 septembre 2022

Aux parents d'élèves du Collège

Chers Parents,

Les parents d'élèves bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire versée par la Caisse d'Allocations Familiales peuvent bénéficier d'une subvention du Département 06 d'UN (1) euro par repas.

**Attention**, cette année la date limite de retour des dossiers complets au secrétariat du collège est fixée au **26 septembre 2022**.

**Aucun retour par email ne sera accepté, nous avons besoin des documents en originaux. Merci de les faire déposer par votre enfant au secrétariat.**

Il est inutile de réclamer un certificat de scolarité, il sera joint automatiquement par le secrétariat du collège.

**Conditions nécessaires pour bénéficier de l'aide départementale :**

1. Etre bénéficiaire de l'ARS ou de l'allocation différentielle (Monaco) ou pour les réfugiés Ukrainiens avoir le statut juridique de « protection temporaire »
2. Résider dans les Alpes-Maritimes
3. Etre demi-pensionnaire dans l'établissement

**Pour les parents salariés en France**, il faudra joindre la copie de la notification indiquant le versement de l'allocation de rentrée scolaire.

**Pour les parents salariés à Monaco**, il faudra joindre la copie de la notification indiquant le versement de l'allocation différentielle fournie par la CAF et indiquer que l'ARS est versée dans le cadre de l'allocation différentielle.

**Aucun dossier ne peut être renvoyé directement par les familles au Département 06, il sera refusé. De même, aucune rétroactivité ne sera pratiquée par le Département 06 sur les trimestres précédents au-delà des dates ci-dessus mentionnées.**

Je vous prie d'agréer, Chers Parents, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

JP GRONDARD  
Chef d'Etablissement  
Institut Blanche de Castille  
Etablissement Catholique lié par contrat avec l'Etat  
Le Chef d'établissement